

NOTE DE SERVICE

Lecture obligatoire

| | |
|------------------------|--|
| DESTINATAIRES : | Tout le personnel |
| EXPÉDITEUR : | Service du secrétariat général et des communications |
| DATE : | Le 25 août 2025 |
| OBJET : | Communication avec les parents et les élèves |

Mesdames,
Messieurs,

La communication avec les parents et les élèves s'avère d'une grande importance tout au long du parcours scolaire de ces derniers. Au sein du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB), ces communications sont effectuées par l'entremise de divers outils qui ont évolué au fil des années avec l'avènement des médias sociaux et le développement de nouveaux outils technologiques tels que le courriel, Mozaïk, ClassDojo, Teams, téléphone cellulaire (messages texte), Facebook, Messenger, etc.

À la suite de certains enjeux de sécurité informationnelle, un comité de travail a été mis en place et a procédé à des analyses. Il a été conclu que l'utilisation de certains moyens de communication soulève des enjeux importants et qu'il est nécessaire de revoir nos pratiques, et ce, afin d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Assurer une **communication efficace**;
- ✓ Préserver la **confidentialité des renseignements personnels** qui est une obligation légale. Certains moyens de communication utilisés présentement n'assurent pas la confidentialité des contenus;
- ✓ **Éviter la multiplication des outils** utilisés pour les parents. Actuellement, des parents doivent utiliser des moyens différents d'une école à l'autre et parfois, à l'intérieur d'une même école;
- ✓ Établir, pour les membres du personnel des écoles, une **séparation entre la vie professionnelle et la vie personnelle**;
- ✓ Communiquer dans un **environnement uniquement professionnel**.

À cette fin, le CSSPB a adopté une directive encadrant l'utilisation des plateformes de communication avec les parents et les élèves que nous vous demandons de lire attentivement : [Directive d'utilisation des plateformes de communication avec les parents et les élèves](#).

Cette directive s'harmonise avec le plan d'action mis en place pour la mise en œuvre de notre Plan d'engagement vers la réussite qui prévoit le soutien de l'utilisation du numérique par les moyens suivants :

- ✓ Soutien du personnel scolaire et du personnel administratif dans leur utilisation du numérique;
- ✓ Déploiement d'une campagne de sensibilisation portant sur les bonnes pratiques numériques.

Changements à opérer

Suite aux analyses effectuées, il a donc été convenu **de ne plus utiliser** au CSSPB les outils suivants pour la communication avec les parents et les élèves :

- ✓ Facebook et Messenger;
- ✓ Messages textes sur téléphone cellulaire;
- ✓ ClassDojo.¹

¹ L'utilisation pour l'année scolaire 2025-2026 est tolérée pour celles et ceux qui l'utilisaient déjà, avec la permission de la direction et de manière encadrée (suppression des comptes à la fin de l'année, entre autres).

Vous trouverez en consultant le tableau « A » les enjeux liés à l'utilisation de ces outils de communication.

Plateformes approuvées par le CSSPB

Les plateformes approuvées par le CSSPB pour les communications avec les parents et les élèves, outre le téléphone et les communications papier, seront les suivantes :

- ✓ Parents : Mozaïk ; Courriel;
- ✓ Élèves : Teams, Classroom.

Les avantages de ces outils de communication sont présentés au tableau « B ».

Mise en œuvre

Pour plusieurs, cela occasionnera un changement dans les habitudes de communication. Le CSSPB verra à transmettre une communication aux parents afin de leur expliquer les raisons de ces changements. Nous vous demandons d'appliquer la directive **dès le début de l'année scolaire** en informant les parents du mode de communication que vous aurez choisi. Ainsi, tous les **groupes** Facebook², qu'ils soient publics ou privés, devront être supprimés ainsi que les conversations Messenger de classe, le cas échéant. Les conversations Messenger privées sont également à proscrire.

De plus, nous tenons à vous informer que notre centre de services scolaire pourra implanter, dès le mois d'octobre 2025, l'application mobile **Clic École**, laquelle remplacera mParent. Cette application est conçue pour répondre à plusieurs besoins des membres du personnel scolaire et des parents, notamment en permettant une messagerie instantanée sécurisée. Nous vous transmettrons l'information nécessaire en temps et lieu.

² La publication d'information générale sur les pages Facebook officielles des écoles est toujours permise, mais les groupes Facebook privés de classe, de services de garde ou d'équipes sportives, entre autres, ne sont plus permis, ainsi que l'utilisation de toute autre page Facebook publique non autorisée par le Centre de services scolaire.

Tableau A : Enjeux reliés à l'utilisation de certaines plateformes

| Moyens à délaissés | Enjeux |
|--|---|
| ClassDojo | <ul style="list-style-type: none"> - Les renseignements personnels ne sont pas suffisamment protégés. - Les données ne sont jamais effacées et le Centre de services scolaire n'en a pas le contrôle. - Les données sont stockées à l'extérieur du pays, ce qui pose un enjeu de sécurité. |
| Facebook et Messenger | <ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit d'un réseau social non conçu pour un usage dans un contexte professionnel comme le nôtre. - Rien de ce qui est publié sur Facebook et Messenger n'est privé. Les renseignements personnels ne sont pas suffisamment protégés. - Ne permet pas une coupure entre la vie personnelle et la vie. - Les comptes peuvent être compromis et le CSSPB ne peut aider d'aucune façon. - Un parent qui ne devrait pas recevoir certains renseignements à l'égard de son enfant (interdiction de contact, déchéance de l'autorité parentale, par exemple) continue d'obtenir des informations relatives à son enfant sans autorisation. Si on retire un membre d'une conversation Messenger de classe, il est écrit à tous les autres membres que cette personne a été retirée, ce qui ne respecte pas nos obligations. - Les files de discussions peuvent facilement être perturbés par des commentaires inappropriés et génèrent une obligation de gestion. - Plusieurs parents motivent les absences de leurs enfants par ce canal alors qu'ils devraient utiliser Portail Parents ou contacter le secrétariat de l'école. Ainsi, lorsque l'enseignant s'absente, l'information ne se rend pas. |
| Messages textes sur téléphone cellulaire | <ul style="list-style-type: none"> - Le contenu des messages n'est pas protégé. - Ne permet pas une coupure entre la vie personnelle et la vie professionnelle. |

Tableau B : Avantages des outils approuvés par le CSSPB

| Moyens à utiliser | Avantages | Commentaires |
|--|--|---|
| Mozaïk | <ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit d'un environnement sécurisé (double authentification) où les renseignements personnels sont protégés. - C'est un outil convivial conçu spécialement pour nos besoins. - Application mParents disponible (bientôt remplacée par Clic École). - Il comporte de multiples fonctionnalités. - Il permet de rassembler les diverses données qui y sont consignées en une seule plateforme cohérente et interconnectée (GPI, SPI, Avant-Garde, SOI, autres), ce qui facilite le travail des membres du personnel. - Il effectue la gestion des interdictions de contact, déchéance de l'autorité parentale, indicateur de décès, etc. | <ul style="list-style-type: none"> - Ses multiples fonctionnalités sont méconnues. - Une messagerie instantanée sécurisée sera disponible sur Clic École. |
| Teams Classroom (Pour la communication avec les élèves) | <ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit d'un environnement sécurisé où les renseignements personnels sont protégés; - Permet des communications individuelles ou de groupe; - La modération des commentaires est possible; - Permet le dépôt de documents; - Permet la séparation entre la vie personnelle et la vie professionnelle. | <ul style="list-style-type: none"> - Ses multiples fonctionnalités sont méconnues. |
| Courriels | <ul style="list-style-type: none"> - Moyen largement utilisé qui permet une communication efficace. | <ul style="list-style-type: none"> - Si un courriel contient des renseignements personnels, il doit être envoyé par un moyen sécurisé (référence : note de service du Service du secrétariat général et des communications – Courriels chiffrés obligatoires). |

Nous comprenons que cette directive entraînera une modification de vos habitudes ainsi que celles des parents et demeurerons disponibles pour vous offrir le soutien nécessaire.

Nous vous souhaitons une belle rentrée scolaire!

M^e Annie Tremblay,
Directrice du Service du secrétariat général et des communications